



+ ÁNGEL F. CARDINALE ARTIME

*Rettore Maggiore*

*Società di S. Francesco di Sales*

Prot. 24/0406

Rome, le 16 août 2024

Je soussigné, Ángel Fernández Cardinal Artime, Recteur Majeur de la Société de Saint François de Sales, considérant que :

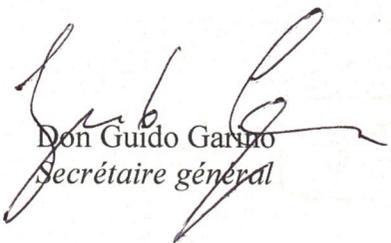
- Lors du Consistoire du 30 septembre 2023, le Saint-Père François m'a créé et publié Cardinal de la Diaconie de Sainte-Marie-Auxiliatrice in Via Tuscolana ; en date du 5 mars 2024, Il m'a assigné le siège titulaire d'Ursona, avec dignité archiépiscopale ; et le 20 avril 2024, j'ai reçu l'Ordination Épiscopale en la Basilique Sainte-Marie-Majeure à Rome ;
- Le religieux élevé à l'Épiscopat n'est soumis qu'au Pontife Romain (can. 705) ;
- Conformément au can. 184 §1 du CIC, « *l'office ecclésiastique se perd à l'expiration du temps fixé* » et, par décret du 19 avril 2024, le Saint-Père a disposé « *à titre exceptionnel et uniquement pour ce cas* » la poursuite de mon service en tant que Recteur Majeur, après l'ordination épiscopale, jusqu'au 16 août 2024,

Par le présent acte,

### DÉCLARE

Qu'ayant atteint le terme fixé par ledit décret, **je cesse à compter de ce jour mes fonctions de Recteur Majeur de la Société de Saint François de Sales.**

Conformément à l'article 143 des Constitutions, le Vicaire Don Stefano Martoglio assume, simultanément et par intérim, le gouvernement de la Société, jusqu'à l'élection du Recteur Majeur qui aura lieu lors du 29ème Chapitre Général convoqué à Turin du 16 février au 12 avril 2025.

  
Don Guido Garino  
Secrétaire général



  
+ Ángel F. Card. Artime  
Recteur Majeur